COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex 5800000.coc@ffhandball.net 01 56 70 74 74



Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 28 mars 2019

PV N° 8/18-19

Présents (en visio-conférence): M. BRUNET-ENGRAMER, C. PASTOR, N. ZAJAC & C. ZAKARIAN

Excusé: F. BADIN, P. BOSSARD, F. JURY, R. UZAN

WEEK-END DU 16-17/03

Pénalité sportive & financière

forfait

plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs US Lagny / Montévrain vs Ent. Val-d'Orge 1B	St-Michel Sports	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
plus de 16 ans masc. – honneur, poule A Paris SG 1C vs AS Bonnières	AS Bonnières	article 104.2.1 (a) des règlements généraux
joueur(s) trop jeune(s)		
moins de 15 ans fém. – excellence, poule B Issy-Paris Hand vs HBC Villiers-le-Bel	HBC Villiers-le-Bel	article 109.3.4 des règlements généraux

Pénalité financière

chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

plus de 16 ans fém. – N3R, play-offs Ent. Élite Val-d'Oise vs CSA Kremlin-Bicêtre	CSA Kremlin-Bicêtre	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au réglement COC IDF)		
non respect du délai d'envoi de FdMe				
plus de 16 ans fém. – pré-nationale, poule B CHB Bry vs Ent. Villiers-le-Bel / Pays-de-France	CHB Bry	article 98.7 des règlements généraux		
plus de 16 ans masc. – honneur, poule A Goussainville HB vs Sénart AHB	Goussainville HB	article 98.7 des règlements généraux		
moins de 20 ans masc. – play-downs Ass. S'-Maurice-du-Perreux vs US Créteil	Ass. St-Maurice-du-Perreux	article 98.7 des règlements généraux		

WEEK-END DU 23-24/03

moins de 17 ans masc. - élite, poule A

CSM Finances vs HBC Livry-Gargan moins de 15 ans fém. – élite, poule B CSM Finances vs HB Brie 77

Pénalité financière

chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
plus de 16 ans fém. – N3R, play-offs Blanc-Mesnil SHB vs Ent. Élite Val-d'Oise	HBC Franconville	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au réglement COC IDF)	
plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs AC Boulogne-Billancourt vs Paris UC	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au réglement COC IDF)	
plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs CS Monterelais vs ES Sucy	ES Sucy	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au réglement COC IDF)	
plus de 16 ans fém. – N3R, play-downs Ent. Val-d'Orge 1B vs Ent. Noisy/Gagny 1C	Noisy-le-Grand HB	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au réglement COC IDF)	
responsable de salle manquant			
plus de 16 ans masc. – honneur, poule C HBC du Parisis vs Ent. Cellois/Louveciennes	HBC du Parisis	article 88.1.1 des règlements généraux	
non respect du délai d'envoi de conclusion			
plus de 16 ans masc. – honneur, poule D CSM Finances vs CA L'Haÿ-les-Roses			

article 93 des règlements généraux

CSM Finances

plus de 16 ans masc. – excellence, poule C US Deuil-Enghien-Montmorency vs USHB Vernouillet-Verneuil

US Deuil-Enghien-Montmorency

article 93 des règlements généraux

Christian Pastor, président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.